

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

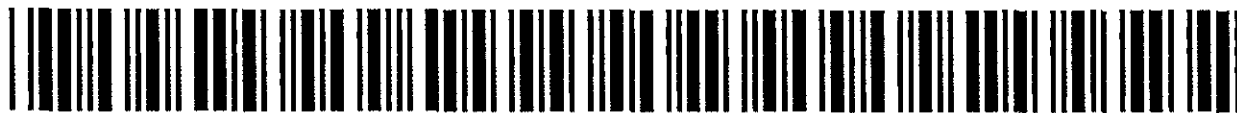
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00280 Numéro SIREN : 817 585 128 Nom ou dénomination : ZENON7
--

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2019 sous le numéro de dépôt 81219



20190812192017

DATE DEPOT : 01/08/2019

N° DE DEPOT : 81219

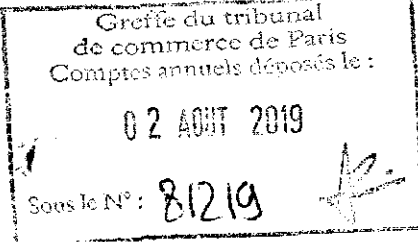
N° GESTION : 2016B00280

N° SIREN : 817585128

DENOMINATION : ZENON7

ADRESSE : Tour Maine Montparnasse Bât C (CIT), 3 rue de l'Arrivée 75015 Paris

MILLESIME : 2017



ZENON 7

Société par actions simplifiée

Au capital de 75.000 euros

Tour Maine-Montparnasse : 3, rue de l'Arrivée, Bâtiment C (CIT), 75015 Paris

817 585 128 RCS Paris

(la « Société »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES EN DATE DU 26 FEVRIER 2019

Le 26 Février 2019,

A 18 heures,

Les associés de la Société se sont réunis 35, avenue d'Eylan, 75116 Paris (4ème Etage), en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés.

Le quorum étant réuni, l'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer.

Monsieur Olivier Feix, en sa qualité de président, préside l'assemblée (le « **Président** »).

Monsieur Jean Christophe Gallien, Associé présent, est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Les documents suivants ont été mis à la disposition des associés présents :

- Le projet de contrat de travail devant être conclu entre Monsieur Olivier Feix, Président de la Société, et cette dernière,
- Le projet de texte des résolutions,
- Les statuts de la société.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité sociale au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017;
- quitus à donner au président,
- Constatation de l'absence de dépense somptuaire et de dépense non déductible fiscalement,
- Affectation du résultat,
- Autorisation portant sur la cession d'actions de la Société par Monsieur Olivier Feix à Madame Laura Millet,
- Autorisation portant sur un projet de cession d'actions de la Société par Monsieur Olivier Feix à Madame Stéphanie Erbs,

- Autorisation portant sur un projet de cession d'actions de la Société par Monsieur Olivier Feix à la Compagnie Européenne de Gestion et Participations (CEGP) – représentée par M. Philippe Nguyen
- Autorisation portant sur la conclusion d'un contrat de travail entre la Société et Monsieur Olivier Feix,
- Etat d'avancement de l'activité de la Société et des projets en cours et à venir,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, **approuve** les comptes de cet exercice, tels qu'ils sont présentés, lesdits comptes se soldant par une perte d'un montant de 42.889,00 € euros.

La collectivité des associés **approuve** également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, la collectivité des associés **donne** au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

Monsieur Olivier Feix a procédé, le 15 juin 2018, à la cession de 3.750 actions de capital qu'il détenait dans le capital de la Société, au profit de Madame Laura Millet.

Monsieur Olivier Feix a procédé, le 06 février 2019, à la cession de 3.750 actions de capital qu'il détenait dans le capital de la Société, au profit de Madame Stéphanie Erbs.

Monsieur Olivier Feix a procédé, le 26 février 2019, à la cession de 7.500 actions de capital qu'il détenait dans le capital de la Société, au profit de la Compagnie Européenne de Gestion et Participations (CEGP), représentée par M. Philippe Nguyen.

L'Assemblée Générale rappelle que l'article 11-1 des statuts de la Société « Inaliénabilité » prévoit que :

« Les Titres composant le capital de la Société sont inaliénables et ne pourront faire l'objet d'aucun Transfert, pendant une durée de trois (3) ans à compter de la date de signature des présentes, soit jusqu'au 24 décembre 2018 inclus (la « Période d'Inaliénabilité »), sauf

décision unanime des associés de la Société. A l'expiration de la Période d'Inaliénabilité, les Transferts de Titres seront soumis aux Articles 11.4 et 11.5 des présentes. »

En conséquence, l'Assemblée Générale décide :

- **d'autoriser** ledit transfert d'actions de la Société par Monsieur Olivier Feix au profit de Mesdames Laura Millet et Stéphanie Erbs ainsi qu'au profit de la Compagnie Européenne de Gestion et de Participation (CEGP) représentée par M. Philippe Nguyen.
- **d'agréer** Mesdames Laura Millet, Stéphanie Erbs et la CEGP en qualité de nouveaux associé de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Le Président propose de rembourser les comptes courants de Messieurs Charles Marie Boret, Olivier Tosello et Brayen Sooranna, Associés Fondateurs.

Ce remboursement interviendra d'ici le 31 mars 2019, avec application du taux d'intérêt maximum déductible fixé à 1,47 % à la date du 31/12/2018, date de clôture du dernier exercice.

En conséquence, l'Assemblée Générale **décide** :

d'autoriser le remboursement à Messieurs Charles Marie Boret, Olivier Tosello et Brayen Sooranna, de la totalité de leurs comptes courants d'associés, avec application du taux d'intérêt maximum déductible.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Il est envisagé la conclusion d'un contrat de travail à durée indéterminée entre la Société et Monsieur Olivier Feix, Président de la Société.

Les principales caractéristiques de ce contrat seront les suivantes :

- Fonction : Directeur du Développement
- Rémunération mensuelle (y compris les charges patronales) : 4 500 €
- Entrée en vigueur : 01/01/2019

L'Assemblée Générale **décide** d'approuver la conclusion du contrat de travail dont les caractéristiques ont été communiquées à l'Assemblée Générale.

CINQUIEME RESOLUTION

Le Président expose à l'Assemblée les projets immédiats qu'il se propose d'entreprendre :

- Etudes pour la création d'une société de droit belge, qui pourra être une filiale de la Société et qui devrait être dénommée ZENON 7 EUROPA,
- Elaboration du budget 2019 de ZENON 7, division Public Affairs,
- Modalités de rémunération des opérations réalisées par les Associés,
- Négociation d'un emprunt de cinquante mille euros (€ 50.000,00) afin de financer le remboursement des comptes courants d'associés sortants, une campagne de communication et la création des filiales.

L'ensemble des projets exposés ci-dessus sont approuvés par l'Assemblée générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

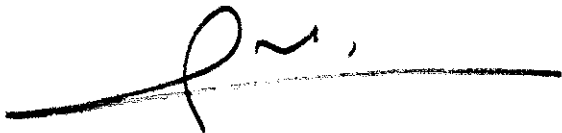
SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales en découlant.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à **20h00**.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le Président de séance et par l'un des associés de la Société.



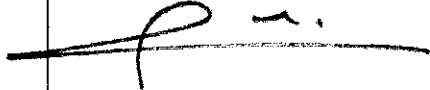
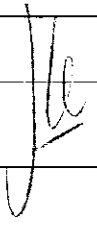
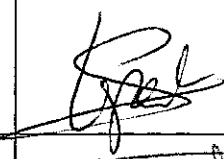
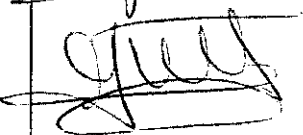
Le Président
Olivier Feix


Le Secrétaire de Séance
Jean Christophe Gallien

ZENON7

Société par actions simplifiée
Au capital de 75.000 euros
Tour Maine-Montparnasse : 3, rue de l'Arrivée, Bâtiment C (CIT), 75015 Paris
817 585 128 RCS Paris

**FEUILLE DE PRESENCE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 FEVRIER 2019**

N°	Associés	Nombre d'actions et de voix (actions de capital et actions d'industrie)	Émargement
1	Monsieur Olivier Feix	41.750	
2	Monsieur Jean-Christophe Gallien	33.000	
3	La Compagnie Européenne de Gestion & Participations Représentée par Monsieur Philippe Nguyen	7.500	
4	Monsieur François Meynot	7.500	
5	Madame Sandrine Lesperat	3.750	
6	Madame Laura Millet	3.750	
7	Madame Stéphanie Erbs	3.750	
8	Monsieur Charles Marie Boret	5.000	

8	Monsieur Olivier Tosello	5.000	f.o. Olivier Tosello
9	Monsieur Brayen Sooranna	5.000	Brayen Sooranna
	TOTAL	101.000	

Certifiée conforme et arrêtée la présente feuille de présence, d'où il résulte que les associés présents ou représentés représentaient **101.000** voix sur les 101.000 voix (actions de capital et actions d'industrie) détenues par l'ensemble des associés de la Société.



Président de séance
Monsieur Olivier Feix

ZENON

Europa 

Siret : 817 585 128 00017

ZENON7
Société par actions simplifiée
Au capital de 75.000 euros
Tour Maine-Montparnasse : 3, rue de l'Arrivée, Bâtiment C (CIT), 75015 Paris
817 585 128 RCS Paris

(la « Société »)

**RAPPORT DE GESTION
PORTANT SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Nous vous avons réunis afin de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice.

Nous vous rappelons que vous êtes appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'Activité sociale au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, quitus à donner au président
- Constatation de l'absence de dépenses somptuaires et de dépenses non déductibles fiscalement,
- Rapport établi par le président sur les conventions réglementées ; approbation de ces conventions,

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Au cours de son premier exercice, clos le 31 décembre 2017, le montant des produits d'exploitation s'est élevé à 61 607 euros, se décomposant comme suit :

Exercice 2017

Production vendue biens	
Production vendue services	61 607,00
Autres produits	

Le montant des produits d'exploitation s'explique notamment par la vente de conseil en Affaires Européennes.

Au cours de son premier exercice, clos le 31 décembre 2017, le montant des charges d'exploitation s'est élevé à 104.497 euros, se décomposant comme suit :

Exercice 2017

Autres achats et charges externes	66.325,00
Impôts, taxes et versements assimilés	1.374,00
Salaires et traitements	22.602,00

of

Charges sociales	11.787,00
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1.809,00
Autres charges	600,00

Le résultat d'exploitation fait apparaître pour l'exercice clos une perte de (42 889) euros.

L'exercice écoulé se traduit par une perte d'un montant de (42 889) euros.

2. SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Nous vous présentons, dans le tableau ci-après, les principaux postes du bilan afférent à l'exercice clos le 31 décembre 2017, à savoir :

<u>ACTIF</u>	<u>Exercice 2017</u>
<u>Actif immobilisé</u>	
Immobilisations incorporelles	45.000,00
Immobilisations corporelles	7.000,00
Immobilisations financières	1.520,00
<u>Actif circulant</u>	
Clients et comptes rattachés	34.164,00
Autres créances	13.559,00

<u>PASSIF</u>	<u>Exercice 2017</u>
Capitaux propres	75.000,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3675,00
Emprunts et dettes financières diverses (Associés)	13.283,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.158,00
Dettes fiscales et sociales	25 086,00
Autres Dettes	15.000,00

Nous vous rappelons que l'activité de notre Société porte notamment sur des prestations de conseil en Affaires Européennes, en construction et animation de fédérations européennes.

3. AFFECTATION DU RESULTAT - DIVIDENDES

3.1. Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice clos, s'élevant à (42 889) euros, en totalité au poste « Report à nouveau ».

En conséquence, le poste « Report à nouveau » passerait de 0 euro à (42 880) euros.

3.2. Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes depuis sa constitution.

4. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Notre Société recherche de nouveaux actionnaires pour entrer dans son Conseil d'Administration

5. ELEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

6. SITUATION RELATIVE A L'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article L511-6 du Code de commerce, notre Société n'a consenti aucun prêt inter-entreprises, tel que défini à cet article.

7. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous rappelons qu'au cours de l'exercice clos, notre Société n'a réalisé aucune dépense en matière de recherche et développement.

8. DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

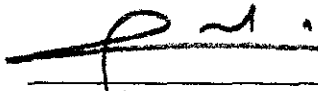
9. FILIALES ET PARTICIPATIONS

A ce jour, la Société ne détient aucune filiale et participation.

10. INFORMATIONS SUR LES SUCCURSALLES

A ce jour, la Société n'a ouvert aucune succursale.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.


Le président
Monsieur Olivier Feix





L'Esprit d'Entreprendre

Groupe d'expertise comptable



ZENON 7

3 RUE DE L'ARRIVEE

75015 PARIS 15EME ARRONDISSEMENT

ETATS FINANCIERS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

P.O.
Olivier
Dr.

Olivier
Reix

Alain
Schmitt

Alain
Schmitt

SOMMAIRE CHD



ZENON 7
Du 01/01/2017 au 31/12/2017

En Euro

Attestation.....	3
Attestation/Rapport.....	3
DOSSIER DE GESTION.....	4
Synthèse.....	5
Soldes Intermédiaires de Gestion.....	6
Ratios Indicateurs.....	7
Ratios de gestion.....	8
COMPTES ANNUELS.....	9
Bilan - Actif.....	10
Bilan - Passif.....	11
Compte de résultat synthétique.....	12
Compte de résultat synthétique.....	13
ANNEXES.....	14
Faits caractéristiques de l'exercice.....	15
DETAIL DES COMPTES.....	17
Bilan - Actif détaillé.....	18
Bilan - Passif détaillé.....	19
Compte de résultat détaillé.....	20
IMPRIMES FISCAUX.....	22
Réel simplifié.....	23

ATTESTATION

ZENON 7
Du 01/01/2017 au 31/12/2017

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

ZENON 7

Pour l'exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

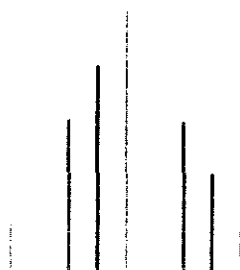
Total du bilan	97 790 €
Chiffre d'affaires	61 607 €
Résultat net comptable	-42 929 €

Fait à Paris,
Le 16/07/2018.

Moussa DIALLO,
Expert-comptable.



DOSSIER DE GESTION



SYNTHESE

ZENON 7
Du 01/01/2017 au 31/12/2017

En Euro

ÉLÉMENTS DE RENTABILITÉ	Du 01/01/17 au 31/12/17	Du 06/01/16 au 31/12/16		Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Chiffre d'affaires	61 607	123 679		-62 072	-50
Ventes de marchandises					
Production de l'exercice	61 607	123 679		-62 072	-50
Marge commerciale					
Marge globale	54 651	123 679		-69 029	-56
Valeur ajoutée	-4 718	8 258		-12 976	-157
Excédent brut d'exploitation	-40 481	6 960		-47 441	-682
Amortissements et provisions	1 809	1 644		166	10
Résultat d'exploitation	-42 889	5 316		-48 205	-907
Résultat financier		-2		2	100
Résultat courant	-42 889	5 314		-48 203	-907
Résultat exceptionnel	-40			-40	
Résultat net de l'exercice	-42 929	4 517		-47 446	

ÉLÉMENTS FINANCIERS	Du 01/01/17 au 31/12/17	Du 06/01/16 au 31/12/16		Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Capacité d'autofinancement	-41 120	6 161		-47 280	-767
Fonds de roulement net global	-12 696	20 083		-32 779	-163
Besoin en fonds de roulement	-9 043	20 375		-29 418	-144
Trésorerie	-3 653	-292		-3 361	

RATIOS	Du 01/01/17 au 31/12/17	Du 06/01/16 au 31/12/16		Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Crédit clients (en jours)	130	89		41	46
Crédit fournisseurs (en jours)	18	3		15	436
Rotation stocks (en jours)					
Autonomie financière		1			-54
Capacité de remboursement	-3	2		-5	-248
Taux d'endettement					800
Rentabilité financière	-1			-1	
Rentabilité commerciale	-1			-1	

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

ZENON 7
Du 01/01/2017 au 31/12/2017

En Euro

	Du 01/01/17 Au 31/12/17	en %	Du 06/01/16 Au 31/12/16	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	61 607	100	123 679	100	-62 072	-50
Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des march. vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services)	61 607	100	123 679	100	-62 072	-50
+ / - Production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	61 607	100	123 679	100	-62 072	-50
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	61 607	100	123 679	100	-62 072	-50
- Matières premières	84				84	
- Sous-traitance (directe)	6 873	11			6 873	
MARGE DE PRODUCTION	54 651	89	123 679	100	-69 029	-56
MARGE BRUTE TOTALE	54 651	89	123 679	100	-69 029	-56
- Autres achats	512	1	1 222	1	-709	-58
- Charges externes	58 856	96	114 199	92	-55 343	-48
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	-4 718	-8	8 258	7	-12 976	-157
Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	1 374	2	744	1	630	85
- Salaires et traitements	22 602	37	554		22 048	
- Charges sociales	11 787	19			11 787	
Total	-35 763	-58	-1 298	-1	-34 465	
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-40 481	-66	6 960	6	-47 441	-682
Reprises sur dép., prov., amort.						
+ Transferts de charges d'exploitation						
+ Autres produits d'exploitation	1				1	227
- Dotations amort. et dépréciations	1 809	3	1 644	1	166	10
- Autres charges d'exploitation	600	1			600	
Total	-2 408	-4	-1 644	-1	-765	-47
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-42 889	-70	5 316	4	-48 205	-907
Opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières			2		-2	-100
Total			-2		2	100
RÉSULTAT COURANT	-42 889	-70	5 314	4	-48 203	-907
+ Produits exceptionnels (1)						
- Charges exceptionnelles (2)	40				40	
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices (IS)			797	1	-797	-100
Total	-40		-797	-1	757	95
RÉSULTAT EXERCICE	-42 929	-70	4 517	4	-47 446	

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

RATIOS INDICATEURS

ZENON 7

De 01/01/2017 au 31/12/2017

En Euros

Calcul	N	N-1
--------	---	-----

Autonomie financière

Capitaux propres

36 588

Total passif

97 790

0,37

0,81

Ce ratio mesure l'indépendance financière de votre entreprise vis à vis des sources de financement extérieures.

Solvabilité à court terme

Créances + disponibilités + VMP

47 723

Dettes et pdts constatés d'avance à moins d'un an

61 202

0,78

2,57

Ce ratio indique la capacité de votre entreprise à rembourser ses dettes à court terme avec ses ressources disponibles.

RATIOS DE GESTION

En Euro

ZENON 7
Du 01/01/2017 au 31/12/2017

Catégorie	N	N-1
-----------	---	-----

Credit consenti aux clients

(en jours)

Clients et comptes rattachés (*)
X Nombre jours de l'exercice

12 469 860

129,71

88,68

96 140

Ventes TTC

Ce ratio indique la durée moyenne du crédit accordé à vos clients. Son évolution doit être suivie avec intérêt, eu égard à la charge de trésorerie que ce crédit peut représenter.

(*) Y compris les effets escomptés non échus.

Credit accordé par les fournisseurs

(en jours)

Fournisseurs et comptes rattachés
X Nombre jours de l'exercice

1 517 506

18,29

3,41

82 952

Achats et autres charges externes TTC

Ce ratio indique le délai de paiement moyen accordé par vos fournisseurs. Ce délai constitue une ressource financière et allège donc les besoins de trésorerie.



L'Esprit d'Entreprendre

Groupe d'expertise comptable

COMPTES ANNUELS

BILAN - ACTIF

ZENON 7
Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Valeurs au 31/12/17		Val. Nettes	% de l'actif	Valeurs au 31/12/16	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr.				
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles				46		46
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	45 000		45 000		45 000	
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles				4		3
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles	7 000	3 453	3 547		3 356	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)				2		2
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 520		1 520		1 520	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	53 520	3 453	50 067	51	49 876	51
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances				49		49
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	34 164		34 164		35 935	
Autres créances (3)	13 559		13 559		12 640	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités						
Charges constatées d'avance (3)						
TOTAL ACTIF CIRCULANT	47 723		47 723	49	48 575	49
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	101 243	3 453	97 790	100	98 452	100

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

ZENON 7
Du 01/01/2017 au 31/12/2017

En Euro

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Capital (dont versé : 62 500)

Primes d'émission, de fusion, d'apport

Écarts de réévaluation

Écart d'équivalence

Réserves

Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)

SITUATION NETTE

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL CAPITAUX PROPRES

AUTRES FONDS PROPRES

Produit des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

PROVISIONS

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL PROVISIONS

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)

Emprunts et dettes financières diverses (3)

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés

Autres dettes

Instrument de trésorerie

Produits constatés d'avance

TOTAL DETTES

Écarts de conversion passif

TOTAL PASSIF GÉNÉRAL

	Valeurs au 31/12/17	% du passif	Valeurs au 31/12/16	% du passif
Capital (dont versé : 62 500)	75 000	77	75 000	76
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	4 517	5		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-42 929	-44	4 517	5
SITUATION NETTE	36 588	37	79 517	81
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	36 588	37	79 517	81
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 675	4	292	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	13 283	14	2 942	3
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 158	4	1 200	1
Dettes fiscales et sociales	25 086	26	14 501	15
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	15 000	15		
Instrument de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	61 202	63	18 935	19
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	97 790	100	98 452	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et autres créances de banques

(3) Dont emprunts participatifs

61 202

3 653

18 935

292

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

7FNON 7
Du 01/01/2017 au 31/12/2017

En Euro

	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Du 06/01/16 Au 31/12/16	% CA	Variation en valeur en %	
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	61 607	100	123 679	100	-62 072	-50
Montant net du chiffre d'affaires	61 607	100	123 679	100	-62 072	-50
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits	1				1	227
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	61 608	100	123 680	100	-62 071	-50
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	84				84	
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	66 241	108	115 421	93	-49 180	-43
Impôts, taxes et versements assimilés	1 374	2	744	1	630	85
Salaires et traitements	22 602	37	554		22 048	
Charges sociales	11 787	19			11 787	
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	1 809	3	1 644	1	166	10
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	600	1			600	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	104 497	170	118 363	96	-13 866	-12
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-42 889	-70	5 316	4	-48 205	-907
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférés						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits étrangers et des exercices antérieurs
(2) Dont charges étrangères et des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En Euro

7FNON 7
Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Du 06/01/16 Au 31/12/16	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS						
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)			2		-2	-100
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES			2		-2	-100
RÉSULTAT FINANCIER			-2		2	100
RÉSULTAT COURANT avant impôts	-42 889	-70	5 314	4	-48 203	-907
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	40				40	
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	40				40	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-40				-40	
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices			797	1	-797	-100
TOTAL DES PRODUITS	61 608	100	123 680	100	-62 071	-50
TOTAL DES CHARGES	104 537	170	119 163	96	-14 625	-12
Bénéfice ou Perte	-42 929	-70	4 517	4	-47 446	

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées



ANNEXES

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

ZENON 7
Du 01/01/2017 au 31/12/2017

En Euro

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2017 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2017-03 du 3 novembre 2017.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

ZENON 7
Du 01/01/2017 au 31/12/2017

En Euro

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériel de bureau et Informatique 3 ans
- Mobilier 3 à 5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

~~Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.~~

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.



DETAIL DES COMPTES

BILAN - ACTIF DÉTAILLÉ

ZENON 7
Du 01/01/2017 au 31/12/2017

En Euros

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/17	Valeurs nettes au 31/12/16	Variation	
			en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	45 000	45 000		
Concessions et droits similaires	45 000	45 000		
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	3 547	3 356	191	6
Matériel de bureau et matériel	5 500	3 500	2 000	57
Mobilier	1 500	1 500		
Amort. du matériel de bureau et	-2 460	-1 150	-1 309	-114
Amortissements du mobilier	-993	-493	-500	-101
Immobilisations financières (2)				
Autres immobilisations financières	1 520	1 520		
Depôts versés	1 520	1 520		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	50 067	49 876	191	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Créances Clients et comptes rattachés (3)	34 164	35 935	-1 771	-5
Effage Infrastructure	21 800	7 200	14 600	203
G2s		8 546	-8 546	-100
Hobas France		4 700	-4 700	-100
Hydrodynamic		829	-829	-100
Mandeca		6 360	-6 360	-100
Veolia	12 364		12 364	
Clients - factures à établir		8 300	-8 300	-100
Autres (3)	13 559	12 640	919	7
État - impôts sur les bénéfices	785		785	
T.v.a. sur autres biens et ser		140	-140	-100
Tva ded sur prest services	140		140	
Taxes sur le c.a. sur factures	134		134	
Associés opérations sur le cap	12 500	12 500		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	47 723	48 575	-852	-2
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	97 790	98 452	-662	-1

BILAN - PASSIF DÉTAILLÉ

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ZENON 7

E. E. E.

PASSIF	Valeurs au 31/12/17	Valeurs au 31/12/16	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 62 500)	75 000	75 000		
Capital souscrit - appelé, non	12 500	12 500		
Capital souscrit - appelé, ver	62 500	62 500		
Réserves				
Report à nouveau	4 517		4 517	
Report à nouveau (solde crédit	4 517		4 517	
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	-42 929	4 517	-47 446	
SITUATION NETTE	36 589	79 518	-42 929	-54
TOTAL CAPITAUX PROPRES	36 588	79 517	-42 929	-54
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Empr. et dettes aup. des établiss. crédit (2)	3 675	292	3 383	
A annuler		120	-120	-100
Stg 0012		172	-172	-100
Stg glo	3 653		3 653	
Intérêts courus à payer	22		22	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	13 283	2 942	10 341	351
Comptes courants - principal	13 283	2 942	10 341	351
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 158	1 200	2 958	246
Chd	840	840		
Compu city	2 670		2 670	
Mutiburo		360	-360	-100
Fournisseurs	648		648	
Dettes fiscales et sociales	25 086	14 501	10 586	73
Personnel - rémunérations dues	1 723		1 723	
Caisse urssaf	2 687		2 687	
Retraite madecorr & prev.	657		657	
Caissees mutuelles	603		603	
Autres charges à payer	5		5	
Etat - impôts sur les bénéfices		797	-797	-100
T.v.e. à décaisser	13 786	7 936	5 850	74
T.v.e. collectée 20%		4 468	-4 468	-100
T.v.e. collectée 20%	5 194		5 194	
Taxes sur le c.o. sur factures		1 300	-1 300	-100
Taxe apprentissage	154		154	
Formet'prof. continue	237		237	
Charges à payer	40		40	
Autres dettes	15 000		15 000	
Débiteur divers	15 000		15 000	
TOTAL DETTES	61 202	18 935	42 267	223
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	97 790	98 452	-662	-1

(1) Dont 6 moins d'un an

61 202

18 935

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créd. des banques

3 653

292

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

 ZENON 7
 Du 01/01/2017 au 31/12/2017

En Euro

	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Du 06/01/16 Au 31/12/16	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation						
Production vendue (biens et services)	61 607	100	123 679	100	-62 072	-50
Prestations de services 20%	53 237	86	119 550	97	-66 313	-55
Portes & frais access. coum. tvm	2 000	3	4 129	3	-2 129	-52
Frais & access. non coum. tvm	6 371	10			6 371	
Montant net du chiffre d'affaires	61 607	100	123 679	100	-62 072	-50
Autres produits	1				1	227
Produits divers de gestion cou	1				1	227
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	61 608	100	123 680	100	-62 071	-50
Charges d'exploitation						
Achats de mat. premières et autres appro.	84				84	
Frais annexes/achats	84				84	
Autres achats et charges externes	66 241	108	115 421	93	-49 180	-43
Achats d'études et prestations	6 873	11			6 873	
Fournitures non stockables (ca			87		-87	-100
Fournitures d'entretien et de	391	1	698	1	-307	-44
Fournitures administratives	122		437		-316	-72
Locations immobilières	4 500	7	5 750	5	-1 250	-22
Location bureau annex	7 019	11	2 687	2	4 332	161
Loc. mat. < 6 mois	82				82	
Charges locatives et de coprop	1 125	2	1 125	1		
Entretien réparations mat. tran	120				120	
Maintenance	372	1	372			
Primes d'assurances	512	1			512	
Documentation générale			157		-157	-100
Frais de formation	1 597	3			1 597	
Personnel intérimaire			176		-176	-100
Honoraires			18 727	15	-18 727	-100
Honoraires comptables	4 740	8	4 200	3	540	13
Honoraires juridiques	1 000	2			1 000	
Honoraires divers	2 997	5	20 040	16	-17 043	-85
Honoraires divers	75		4 700	4	-4 625	-98
Publicités	6 380	10			6 380	
Annonces et insertions			564		-564	-100
Divers (pourboires, dons cours			628	1	-628	-100
Transports sur achats	42				42	
Voyages et déplacements	4 813	8	27 790	22	-22 978	-83
Missions	16 126	26	66		16 060	
Réceptions	3 302	5	22 651	18	-19 349	-85
Frais postaux et de télécommun			932	1	-932	-100
Telephone	2 467	4	1 094	1	1 373	126
Frais banque			1 972	2	-1 972	-100
Services bancaires	1 583	3	158		1 425	900
Frais bancaires			24		-24	-100
Concours divers (cotisations,	5		385		-380	-99
Impôts, taxes et versements assimilés	1 374	2	744	1	630	85
Particip. des employeurs à la	211				211	
Taxe apprentissage	154				154	
Taxe professionnelle	939	2			939	
Taxes foncières			744	1	-744	-100
Taxes diverses	70				70	
Salaires et traitements	22 602	37	554		22 048	
Salaires, appointements	22 602	37			22 602	
Indemnités et avantages divers			554		-554	-100
Charges sociales	11 787	19			11 787	
Cotisations à l'urssaf	6 258	10			6 258	
Mutuelles	603	1			603	
Cotis. retraite prévoyance	1 859	3			1 859	
Autres charges de personnel	4 649	8			4 649	
Cice	-1 582	-3			-1 582	
Dot. aux amortissements et dépréc.						

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

ZENON 7
Du 01/01/2017 au 31/12/2017

In Euro

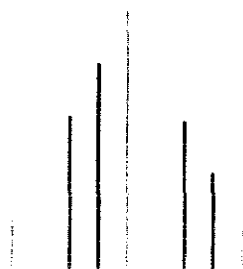
	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Du 06/01/16 Au 31/12/16	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Sur immobilisations : dot. aux amort.	1 809	3	1 644	1	166	10
Immobilisations corporelles	1 809	3	1 644	1	166	10
Autres charges	600	1			600	
Redevances pour concess., brev.	600	1			600	
Charges diverses de gestion co						-100
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	104 497	170	118 363	96	-13 866	-12
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-42 889	-70	5 316	4	-48 205	-907
Quotes-parts résultat sur op. faites en commun						
Produits financiers						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS						
Charges financières						
Intérêts et charges assimilées			2		-2	-100
Intérêts bancaires et sur opé.			2		-2	-100
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES			2		-2	-100
RÉSULTAT FINANCIER			-2		2	100
RÉSULTAT COURANT	-42 889	-70	5 314	4	-48 203	-907
Produits exceptionnels						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	40				40	
Pénalités, amendes fiscales et	40				40	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	40				40	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-40				-40	
Impôt sur les bénéfices			797	1	-797	-100
Impôts sur les bénéfices			797	1	-797	-100
TOTAL DES PRODUITS	61 608	100	123 680	100	-62 071	-50
TOTAL DES CHARGES	104 537	170	119 163	96	-14 625	-12
Bénéfice ou Perte	-42 929	-70	4 517	4	-47 446	



L'Esprit d'Entreprendre

Groupe d'expertise comptable

IMPRIMES FISCAUX



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/17	et clos le	31/12/17	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquiés C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquiés C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
ZENON 7 3 RUE DE L'ARRIVEE 75015 PARIS 15EME ARRONDISSEMENT		3 rue de l'arrivée - BP06 75749 PARIS CEDEX 15	
SIRET 8 1 7 5 8 5 1 2 8 0 0 0 1 7		Mél : olivier.feix@zenon7-pa.eu	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
3 rue de l'arrivée BP 06 75749 PARIS CEDEX 15			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Conseil en relations publiques et commun Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit	42 889
Bénéfice imposable à 15%				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %		
PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
CHD VAL D'OISE 23, Bd de l'Oise 95031 CERGY-PONTOISE Cedex Tél : 0130758989	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA	Date : 19/03/18 Lieu : PARIS
	Qualité et nom du signataire : PRÉSIDENT FEIX OLIVIER
Tél :	Signature

F	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS
---	--

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

H	DIVERS
---	--------

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	22 602	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise ZENON 7				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise 3 RUE DE L'ARRIVEE				75015 PARIS 15EME ARRONDISSEMENT		
Numéro SIRET* 8 1 7 5 8 5 1 2 8 0 0 0 1 7						
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12				Durée de l'exercice précédent* 12		
				Exercice N clos le 31/12/2017		
ACTIF						
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles {	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014	45 000	016	45 000
	Immobilisations corporelles*		028	7 000	030	3 453
	Immobilisations financières * (1)		040	1 520	042	1 520
	Total I (5)		044	53 520	048	50 067
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *	068	34 164	070	34 164
		Autres* (3)	072	13 559	074	13 559
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084		086	
	Charges constatées d'avance*		092		094	
	Total II		096	47 723	098	47 723
	Total général (I + II)		110	101 243	112	97 790
PASSIF				Exercice N NET I		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	75 000		
	Ecart de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132			
	Report à nouveau		134	4 517		
	Résultat de l'exercice		136	-42 929		
	Provisions réglementées		140			
Total I		142	36 588			
Provisions pour risques et charges		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	3 675		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	4 158		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 13 283)		172	53 369		
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176	61 202			
Total général (I + II + III)		180	97 790			
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	2 000
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ZENON 7

Néant ☐

Formulaire déposé au titre de l'IR

013 ☐

Exercice N clos le 31/12/2017

A- RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *

Production vendue

biens

services *

dont export et livraisons intracommunautaires

Production stockée*

Production immobilisée*

Subventions d'exploitation reçues

Autres produits

Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)

Variation de stock (marchandises)*

Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)

Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *

Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)

Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 939)

Rémunérations du personnel*

Charges sociales (cf. renvoi 380)

Dotations aux amortissements*

Dotations aux provisions

Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 5 }

Total des charges d'exploitation (II)

1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III) 280

Charges financières (V)

Produits exceptionnels (IV)

Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348 }

Impôt sur les bénéfices* (VII)

2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*

Amortissements excédentaires(art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles

Provisions non déductibles*

Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)

Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)

Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

Entreprises nouvelles (44 sexes) 986 ZFU -TE (44, octies et octies A) 987

Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981 JEI (44, sexes A) 989

ZRD (44 terdecies) 127 ZRR (44, quindécies) 138

Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991 Pôles de compétitivité hors CICE (art 44, undécies) 990

Dont divers ZFA (44 quaterdecies) 345 Investissements outre-mer 344

Créance due au report en arrière du déficit 346

Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies) 655

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1

Déficit col. 2

Déficits

Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)

Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col.1

Déficit col.2

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

26/39

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : ZENON 7 Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	45 000	412		414		416	45 000	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	5 000	472	2 000	474		476	7 000	
Immobilisations financières		480	1 520	482		484		486	1 520	
TOTAL		490	51 520	492	2 000	494		496	53 520	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	1 644	562	1 809	564		566	3 453
TOTAL		570	1 644	572	1 809	574		576	3 453

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à IIS, 16 % pour les entreprises à IIR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	10

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1	①	②	③	④	⑤			
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1) 579					Régularisations	590	583	594
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).						591		
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ZENON 7

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		640		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	42 889
Total des déficits restant à reporter	870	42 889

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
--	-----	--

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800		
-----	--	--

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	34 533
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	16 627
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : ZENON 7		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017	
Durée en nombre de mois		12	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	137		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, compléter le cadre ci-dessous et la case 117. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD)			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	Effectifs au sens de la CVAE *	
Période de référence	024	160	
Date de cessation	186		
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel * :	376	1	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			

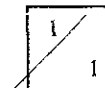


(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

311217

N° SIRET

81758512800017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ZENON 7

ADRESSE (voie)

3 RUE DE L'ARRIVEE

CODE POSTAL

75015

VILLE

PARIS 15EME ARRONDISSEMENT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	5	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	75000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2) MR Nom patronymique FEIX Prénom(s) OLIVIER Nom marital % de détention 40,0000 Nb de parts ou actions 30 000,00Naissance : Date 17/11/1970 N° Département 80 Commune AMIENS Pays France Adresse : N° 25 Voie RUE PIERRE LEROUX Code Postal 75006 Commune PARIS 6EME ARRONDISSEMENT Pays France Titre (2) MR Nom patronymique GALLIEN Prénom(s) JEAN CHRISTOPHE Nom marital % de détention 40,0000 Nb de parts ou actions 30 000,00Naissance : Date 02/04/1964 N° Département 63 Commune CLERMONT-FERRAND Pays France Adresse : N° 1 Voie A RUE PERREE Code Postal 75003 Commune PARIS 3EME ARRONDISSEMENT Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique dans la notice n° 2033-NOT



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 311217

N° SIRET : 81758512800017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ZENON 7

ADRESSE (voie) 3 RUE DE L'ARRIVEE

CODE POSTAL 75015

VILLE PARIS 15EME ARRONDISSEMENT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise ZENON 7
Numéro de siret 81758512800017

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Désignations	Montant
Total des charges à payer	

Désignation de l'entreprise ZENON 7
Numéro de siret 81758512800017

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CRÉDIT IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

(Article 244 quater C du code général des impôts)
Dépenses engagées au titre de l'année civile 2017

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n°2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Nom et prénoms ou dénomination de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
ZENON 7	817585128

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2017
A - Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année ¹ hors rémunérations versées dans les DOM)	1	22 602
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 7 %)	2	1 582
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 7%) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	1 582
B - Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) ³	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9%) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt majoré sur rémunération versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 12)	9	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)	10	1 582
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9%.

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

II - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) * ③
TOTAL				12

III - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) * ③
Total				

IV - UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13	1 582
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : - le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) est négatif ou égal à zéro.	15	1 582
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16	1 582

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	18	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 19 : - le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) est négatif ou égal à zéro.	19	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20	

⁵ Il convient de porter le montant total de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20)	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n°2573-SD	22	

- Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n°2572-SD.

- Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n°2572-SD.

- Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n°2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipées ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

Formulaire
Obligatoire

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017 ou Année : 2017													
Dénomination de l'entreprise : ZENON 7								Néant ☐					
SIREN de l'entreprise		8	1	7	5	8	5	1	2	8	PME au sens communautaire	Cocher la case	X
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés											Cocher la case		
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôts sont déclarés :													
SIREN de la société déclarante													
Dénomination de la société mère :													
SIREN de la société mère													
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)													
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES													
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 <i>undecies</i> A du CGI)													
CRÉANCES REPORTABLES													
Réduction d'impôt en faveur du mécénat													
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.													
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 7% ²] + [ligne 2 x 9% ²] + [(ligne 3 x 7% ²) + (ligne 4 x 9% ²) x 10/90 + ligne 5])											1 582		
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM													
dont montant préfinancé													
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM										1	22 602		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2.5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM										2			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-30 du code du travail.										3			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-30 du code du travail.										4			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés										5			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE													
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise													
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés													

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n°2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 7% et de 9% pour les rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de productions d'oeuvres cinématographiques (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt pour dépenses de productions d'oeuvres audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	

(3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n°2069-RCI-SD.

NOUVEAUTES

- A compter du 1er janvier 2018, le formulaire n°2069-RCI-SD doit être souscrit obligatoirement par voie électronique (article 1649 quater B quater du CGI modifié par la loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

- Le taux du CICE passe de 6% à 7% pour les rémunérations versées en 2017 (article 244 *quater C* du CGI). Le taux reste à 9% pour les rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

INFORMATIONS

Certaines données du formulaire sont susceptibles d'être transmises à la Commission européenne dans le cadre de la transparence des aides d'Etat :

- case "dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM" (CICE à taux majoré dans les DOM prévu à l'article 244 *quater C* du CGI);

- case "dont crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM" (article 244 *quater B* du CGI);

- case "crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif" (article 244 *quater W* du CGI)

